



PRÉFET DE LA GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES TERRITOIRES
ET DE LA MER

Cayenne, 24/07/2026

Direction de l'aménagement des territoires et de la transition
écologique / Service transition écologique et connaissance
territoriale / Unité Autorité environnementale

Contact : lola.karim@guyane.gouv.fr

Le Préfet

à

Compagnie Minière de Dorlin
Lotissement Beney
7 Route de Montabo
97300 CAYENNE

Objet : Demande d'examen au cas par cas présentée pour un projet d'Autorisation
d'exploitation minière (AEX) sur la commune de Mana.

Références : DATTE/STECT/UAE/2026 - 124

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, la décision relative à votre projet d'autorisation
d'exploitation minière (AEX) "Marbre" sur la commune de Mana, vous exemptant de la réalisation d'une
étude d'impact.

Par ailleurs, la décision de l'autorité environnementale ne vous dispense pas d'obtenir les autorisations
administratives nécessaires auxquelles le projet pourrait être soumis.

P/ le DGTM

Jeanne DA SILVEIRA
Directrice adjointe en charge de l'aménagement
du territoire et de la transition écologique

Signature numérique

Tél : 05 94 21 54 31

autorite-environnementale.guyane@developpement-durable.gouv.fr

Services de l'État en Guyane - DGTM - DATTE - Service TECT - CS 57008 - 97307 CAYENNE CEDEX

www.guyane.gouv.fr